

Publié sur le site internet de la
commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-007

Séance du 07 Janvier 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
Date de la Convocation	: 23/12/2024
Convocation affichée et diffusée le	: 23/12/2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à M. Baptiste COLLET

M. Jean DA COSTA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Subvention Association des Combattants et Gardiens de la mémoire Reyrieux-Trévoux

Chaque année, début juillet, l'Union Fédérale des combattants de l'Ain, organise un voyage mémoriel en Alsace pour des élèves méritants.

Il s'agit en priorité des lauréats du concours de la résistance et de la déportation et ensuite nous complétons par d'autres élèves à l'initiative des associations locales du département.

C'est ainsi que chaque année, l'Association des Combattants et Gardiens de la Mémoire (ACGM) Reyrieux Trévoux propose 2 candidats par collège, c'est à dire Jean Compagnon, Jean Moulin, la Sidoine et en 2023, pour la première fois nous a associé un volontaire de l'ITEP Arc en ciel.

Par délibération du 04 mars 2024 la commune de Saint Didier de Formans a décidé verser une subvention exceptionnelle correspondant à la part locale de voyage pour 2 élèves du collège, dont le coût est de 80€ par élève soit 160€.

Un troisième enfant a fait le voyage. A ce titre il nous est demandé une subvention complémentaire de 80 € (qui s'ajouteront aux 160 € déjà versés)

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré :

- RECONNAIT l'intérêt de cette demande.
- DIT qu'une subvention complémentaire d'un montant de 80 € sera versée
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise au Service de Gestion Comptable de Chatillon sur Chalaronne
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré le 07 janvier 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance
Jean DA COSTA